

ATTESTATION

Association s'affiliant à l'UFOLEP mais refusant la souscription de l'assurance APAC

Je soussigné(e), refuse les garanties d'assurance proposées au sein de l'affiliation à l'UFOLEP. Par conséquent, mon affiliation à l'UFOLEP ne comportera aucune garantie d'assurance et ce, aussi bien au profit de la personne morale que de ses adhérents.

J'atteste avoir souscrit un contrat d'assurance N° auprès de répondant aux obligations de l'article L. 321-1 Code du Sport garantissant la « Responsabilité civile » de l'association, de ses licenciés et des pratiquants.

Je confirme par ailleurs que, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, les adhérents de l'association sportive sont informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Date et signature du représentant de l'association

P.J. : Attestation d'assurance « Responsable civile ».

Le document et l'attestation seront conservés par le Département.

Pour les licenciés UFOLEP, vous devez rayer la partie « assurance » du bulletin d'inscription en précisant la mention « sans assurance »